

Personnes Concernées : Dans le cadre de l'internationalisation du monde du travail, cette formation est destinée à tous les salariés amenés à utiliser la langue anglaise dans diverses situations : travail, visites, échanges et accueil de collaborateurs étrangers.

Objectif de la formation : La formation permettra de développer des compétences en langue anglaise, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, dans la vie professionnelle. Le stagiaire peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples. Il peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient ... - et peut répondre au même type de questions. Il peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. Afin de qualifier sa compétence linguistique, le participant passera une évaluation sur le contenu du cours et un test de niveau qui lui indiquera l'équivalence de son niveau selon le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

Durée : 24 - 48 heures janvier à décembre

Niveau prérequis : Cours ouvert aux débutants.

Contenu du programme

Ce programme de base pourra être adapté en fonction des besoins

Expression orale : Echanges élémentaires (saluer, remercier, présenter et se présenter...)

Compréhension orale : Exercices visant à reconnaître les énoncés simples appris.

Expression écrite : Transcription des mots et phrases mémorisés.

Compréhension écrite : Lecture de courts dialogues

Grammaire et structures : Acquisition des structures de base

Vocabulaire : Acquisition du vocabulaire de la vie quotidienne et de la vie professionnelle.

Modalité et délais d'accès : La formation se déroule principalement en présentiel, exceptionnellement certains cours peuvent se dérouler à distance. Le délai d'accès est sur 24 heures après l'analyse des besoins et contractualisation.

Dans le cadre de formation financée par le CPF le délai est de quinze jours minimum, en fonction des modalités concernant les autres financiers. Une convention de formation vous est transmise pour contractualiser la prestation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de singularités : Pour toute question concernant une situation d'handicap ou nécessité d'aménagements spécifiques, quels qu'ils soient, contactez-nous afin d'étudier avec vous les aménagements nécessaires. Votre référant PSH : Kevin QUIRKE